

Policier en brigade des mineurs

La cause des enfants

Être policier dans une brigade de protection des mineurs (BPM), aussi appelée brigade de protection de la famille, c'est avoir à démêler quantité d'infractions commises à l'encontre des enfants et des adolescents, en ayant toujours en tête leur intérêt. Un métier difficile, qui nécessite de l'expérience et du sang-froid.

En ce lundi de juillet à la brigade de protection de la famille de Nantes, l'atmosphère est calme. Deux policiers en civil discutent tranquillement dans un coin et la plupart des bureaux sont vides. Difficile d'imaginer l'agitation qui y régnait trois jours plus tôt. « *Vendredi, nous avons été mobilisés par le magistrat à 11 heures pour la mort suspecte d'un nourrisson de 7 mois. Dans la foulée, nous sommes allés à l'autopsie pour avoir les premières conclusions du médecin légiste. Puis, nous avons enchaîné les auditions tout le week-end* », explique le commandant Marie-Josèphe Rozier, chef de la brigade qui compte dix policiers : deux officiers, sept gardiens de la paix et un adjoint de sécurité. Cette alternance de calme et d'agitation, ils la vivent tous les jours, dans la plus grande discrétion.

Une brigade dédiée aux victimes uniquement

En 2011, le film *Polisse*¹ de Maïwenn a révélé au grand public le quotidien des policiers de la brigade des mineurs, créée en 1958. Si celle-ci reste dans l'ombre des emblématiques brigade criminelle (meurtres, vols à main armée, etc.) et brigade des stupéfiants, son rôle s'accroît à mesure que la place de l'enfant s'affirme dans la société. Du simple vol de portable à l'homicide, en passant par les maltraitances ou les agressions sexuelles, chaque brigade doit élucider environ six cents affaires par

an. Certaines se résolvent en quelques heures, d'autres prennent des mois, voire des années ; lorsqu'elles aboutissent, ce qui n'est pas toujours le cas.

Seules les affaires qui concernent les victimes mineures sont adressées à la brigade. « *Notre rôle est d'arrêter les malveillances faites aux enfants, à savoir la violence physique et sexuelle dans un cadre intrafamilial, les négligences éducatives, les agressions et le harcèlement* », décrit Marie-Josèphe Rozier. Chaque brigade compte également un policier qui s'occupe exclusivement des cas de disparitions et de fugues et un spécialiste de la cybercriminalité qui traque les pédophiles sur Internet.

En pratique, les policiers de la brigade peuvent être saisis par le procureur de la République ou par toute personne (parent, assistante sociale, médecin...) qui signale des faits. Il arrive aussi que ce signalement émane directement des enfants.

« *Nous accueillons régulièrement des jeunes filles entre 13 et 18 ans qui ont eu des rapports sexuels plus ou moins consentis ; notre travail consiste à déterminer s'il s'agit d'un viol ou non* », remarque Laurent Marcel, adjoint du chef de la brigade de protection de la famille de Strasbourg (67).

Il arrive aussi que l'école sollicite la brigade après avoir constaté une marque suspecte sur la joue d'un élève pour s'assurer qu'il ne s'agit pas de cas de maltraitance. En France, deux enfants meurent par jour des suites de mauvais traitement².

Enquêteur avant tout, le policier de la brigade des mineurs rassemble des preuves, sans les interpréter, pour les transmettre au juge, qui rendra son verdict. Pour cela, il se livre à un véritable travail de fourmi. Il se rend d'abord sur le terrain pour y faire des relevés, prendre des photos et interroger les voisins. Il assiste à l'autopsie à l'Institut médico-légal (IML) en cas d'homicide. Les déplacements se font toujours en duo.

Les auditions, une étape clé

Au cours des auditions, le policier interroge ensuite l'enfant, puis son entourage. Ces dernières sont soumises à un protocole strict et consignées dans un procès-verbal. « *Nous entendons l'enfant sans ses parents, car ils pourraient influencer, consciemment ou pas, ses déclarations*, décrit Frédéric Regnier, officier à la brigade des mineurs de Paris. *Nous posons des questions ouvertes, de façon à ne pas induire la réponse. Pour les tout-petits, nous travaillons avec des dessins ou des poupées. Nous demandons parfois l'aide de pédopsychiatres.* »

Généralement autonome sur ses dossiers, le policier peut éventuellement se faire assister d'un collègue, s'il estime qu'un double regard est nécessaire. Pour les agressions à caractère sexuel, les auditions sont obligatoirement filmées. « *L'enregistrement présente deux avantages : il préserve l'enfant qui n'a pas à raconter plusieurs fois son histoire et permet aux enquêteurs de revenir, si besoin, sur un comportement ou*

1. Avec Karin Viard, Joey Starr et Marina Fois, DVD, TF1 Vidéo, 2012.

2. Cf. *Enfants maltraités*, d'Anne Tursz et Pascale Gerbouin-Rérolle, (éd. Lavoisier/Inserm, 2008).

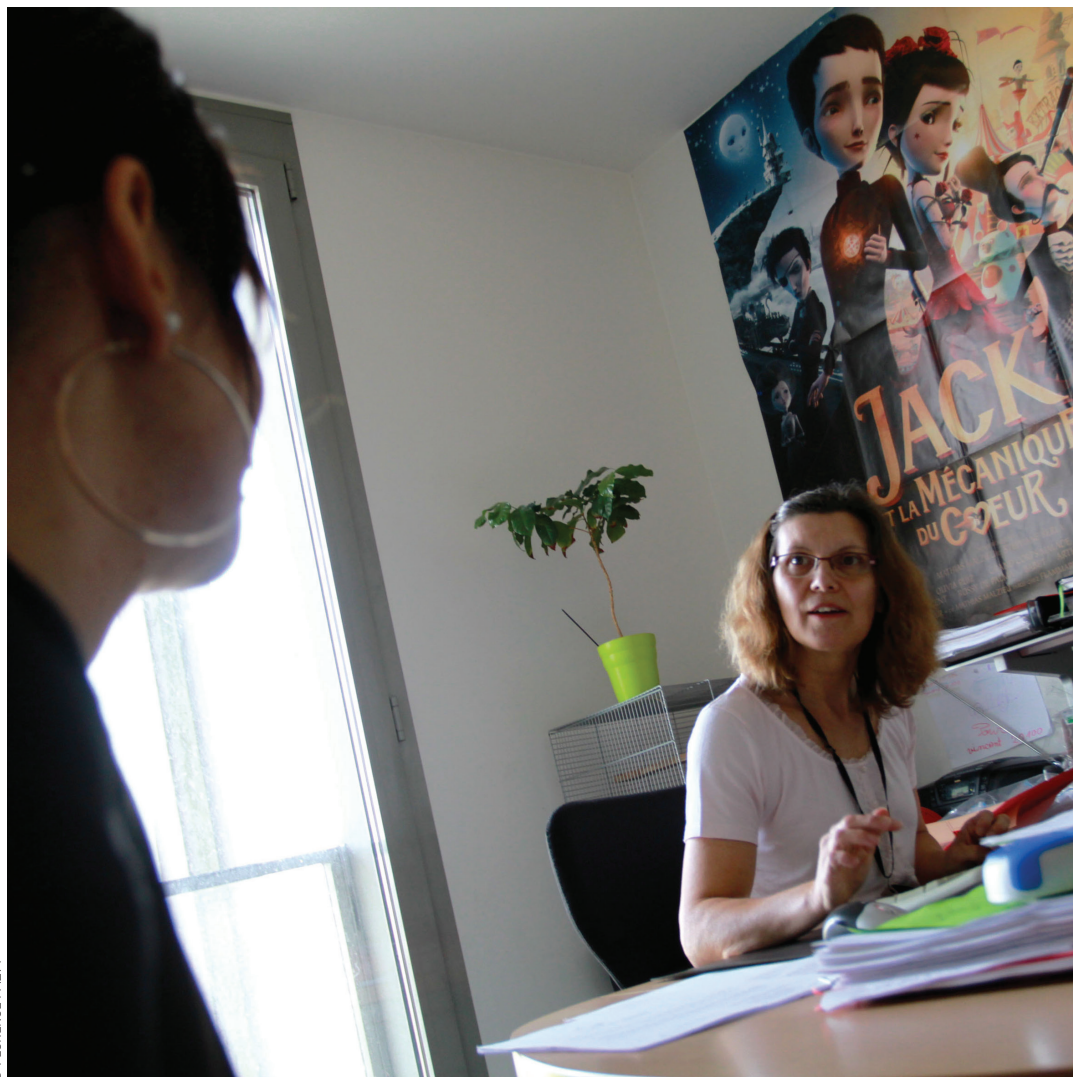
une attitude gestuelle caractéristique d'un mal-être », décrit Marie-Josèphe Rozier.

La durée des auditions varie selon l'âge de l'enfant. De quelques minutes pour un enfant de 3-4 ans à plusieurs heures pour un adolescent de 14-15 ans. Impossible alors d'enchaîner plus de trois auditions par jour.

Savoir prendre du recul

Pour se plier à ce type d'exercice, la patience, indispensable, n'est rien à côté de la force de caractère dont doit faire preuve le policier qui recueille parfois des déclarations pénibles. « Il est difficile d'entendre une personne expliquer qu'elle a été abusée pendant des années », décrit Frédéric Regnier qui reconnaît que sa mission se rapproche parfois de celle d'un psychologue. Aussi détaché que possible, il avoue avoir du mal parfois à contenir ses émotions. « Il m'est arrivé d'interrompre l'audition d'une mère anéantie par la mort accidentelle de son nourrisson. Ce dernier s'était noyé dans le bain alors qu'elle faisait un malaise aux toilettes. Elle ne cessait de répéter : "Rendez-moi mon bébé !" C'était insoutenable », confie-t-il.

Des consultations psychologiques de soutien pour les policiers de la brigade sont prévues, mais peu y ont recours. Ils préfèrent débriefier entre eux. « On a tendance à plaisanter pour dédramatiser les situations. C'est notre façon d'évacuer, confesse Laurent Marcel, mais ceux



© FLORENCE FALVY

Une formation spécifique

Avant de prétendre à un poste en brigade de protection des mineurs, il faut d'abord intégrer la police. La voie privilégiée est celle de l'École nationale de police (ENP). Accessible dès le bac sur concours, la formation dure douze mois et alterne cours et stages. Il existe dix écoles, réparties sur le territoire français. À sa sortie, le gardien de la paix novice est généralement affecté dans un commissariat, où il effectue les opérations de terrain (assistance à personne en danger, contrôle routier, interpellations, etc.). Au terme de quatre années d'exercice, il peut postuler au grade de brigadier, puis brigadier-chef, ou présenter le concours pour devenir officier de police à l'École nationale supérieure des officiers de police (Ensop). Pour intégrer la brigade des mineurs, chaque policier, quel que soit son grade, doit suivre une formation de six modules pour apprendre à témoigner devant une cour d'assises, à auditionner des enfants et des adolescents, et reçoit les bases de la psychologie infantile.

É. de V.

Le commandant Marie-Josèphe Rozier, chef de la brigade de protection de la famille à Nantes, auditionne une adolescente.

TRAVAIL DE TERRAIN, ENQUÊTE DE VOISINAGE, AUDITIONS : LES POLICIERS METTENT TOUT EN PLACE POUR ARRÊTER LES VIOLENCES





© FLORENCE FALVY

À la brigade de protection des mineurs, les auditions sont soumises à un protocole strict. Elles sont consignées dans un procès-verbal, et, en cas d'agression sexuelle, filmées.

➤ *qui ont du mal à prendre du recul ne tiennent pas longtemps.* » Un fonctionnaire qui demande à quitter la brigade obtient rapidement sa mutation.

Intégrer une brigade des mineurs n'est pas le fruit du hasard. C'est un monde à part qui suppose à la fois d'être sensible à la souffrance

des enfants et de savoir conserver ses distances. « Pas question d'imposer cette spécialité aux fonctionnaires qui ne le souhaitent pas, ni à un policier débutant. Nous avons tous au minimum 35 ans et des années d'expérience derrière nous », affirme Laurent Marcel, qui a lui-même obtenu ce poste après dix-sept ans d'ancienneté.

Comme chaque fois qu'un fonctionnaire de police souhaite intégrer un service, il lui faut passer une batterie d'examens internes ou des sélections pour montrer sa motivation (voir encadré, p. 43). Une motivation qui parle d'aider les plus vulnérables, de faire la lumière sur ce qui se déroule, dans l'ombre, au sein des familles. « Cela me plaît d'accompagner la

victime dans sa démarche de reconstruction », remarque Frédéric Regnier. « C'est une vraie satisfaction de pouvoir dire à la victime que son agresseur a reconnu les faits et qu'elle va pouvoir tourner la page », ajoute-t-il, en avouant néanmoins aspirer à quitter le service après neuf ans à ce poste.

En effet, la longévité moyenne en brigade des mineurs se situe autour de cinq-sept ans. Ceux qui restent plus de dix ans se comptent sur les doigts d'une main. « Il n'est pas bon de s'y éterniser », concède Laurent Marcel. Et le policier de conclure : « Ce qu'on vit au quotidien, ce n'est pas la vraie vie. »

Éléonore de Vaumas

Salaires

Un gardien de la paix novice perçoit de 1 854 à 2 461 € nets par mois. Les salaires augmentent ensuite par tranche de 300 ou 400 € nets par mois en fonction du grade, pour atteindre 2 747 à 2 942 € nets par mois en fin de carrière. Du côté des officiers, le salaire d'un lieutenant de police s'élève de 1 841 à 3 137 € euros nets mensuels et celui d'un commissaire de police (grade le plus élevé) de 3 215 à 4 106 € nets par mois. (Source : ministère de l'Intérieur.)